



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Accompagnement des élèves atteints de phobie scolaire

Question écrite n° 38460

Texte de la question

Mme Marie-Noëlle Battistel attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la reconnaissance des troubles anxieux scolaires qui concerne entre 1 et 3 % des élèves en France, soit environ 120 000 élèves à minima. Ces troubles peuvent rendre malade et invalider certains enfants sévèrement et durablement, pouvant mener jusqu'à une déscolarisation subie. Les familles regrettent qu'aucun accompagnement existant soit suffisant et le recours au CNED peut être difficile. Elle lui demande donc ce que le Gouvernement entend mettre en œuvre afin de renforcer l'accompagnement de ces élèves et la reconnaissance des troubles anxieux qui sont les leurs.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Noëlle Battistel](#)

Circonscription : Isère (4^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38460

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 avril 2021](#), page 3563

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)